



Conseil communautaire

14 février 2017

Compte rendu

Maison du Haut-Rhône Dauphinois

Ordre du jour de la séance

I. PROCESSUS DE FUSION – COMPOSITION DU COMITE DE TRAVAIL FUSION

⇒ Rapporteur : le Président

II. DEVELOPPEMENT

1. Dispositif FISAC pour la signalétique de l'Isle Crémieu

⇒ Rapporteur : Christian Giroud

2. Convention de gestion des Offices de Tourisme à passer avec les communes

⇒ Rapporteur : Alexandre Bolleau

III. TRAVAUX D'AMENAGEMENT

1. Résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre du pôle tennistique et classement sans suite du lot n° 1 des marchés de travaux

⇒ Rapporteur : le Président

IV. AFFAIRES SOCIALES

1. Demande de subvention auprès du Département pour l'année 2017 pour le fonctionnement des R.A.M.

⇒ Rapporteur : Nora Chebbi

V. FINANCES

1. Voirie CCIC / CCBD

⇒ Rapporteur : Gérard Guicherd

2. Composition Commission Intercommunale des Impôts Directs

⇒ Rapporteur : Gérard Guicherd

3. Ouverture de crédits Communauté de communes des Balmes Dauphinoises

⇒ Rapporteur : Gérard Guicherd

VI. ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des représentants des Balcons du Dauphiné au SICTOM de la région de Morestel

⇒ Rapporteur : le Président

2. Désignation des représentants des Balcons du Dauphiné au Syndicat Mixte Nord Dauphine (SMND) ⇒ Rapporteur : le Président

3. Désignation des représentants des Balcons du Dauphiné au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)

⇒ Rapporteur : le Président

4. Désignation des représentants des Balcons du Dauphiné au Syndicat d'Aménagement pour les Gens du Voyage (SAGAV)

⇒ Rapporteur : le Président

5. COS / CNAS

⇒ Rapporteur : Daniel Michoud

V. QUESTIONS DIVERSES

1. Présentation du projet de contrat Ambition Région pour le territoire des Balcons du Dauphiné.

2. Projet de délocalisation de la M.F.R. de Vignieu.

3. Réunion Via-Rhône avec les communes (concernées par la boucle du Pays des Couleurs).

Présents :

COMMUNES	TITULAIRES
ANNOISIN CHATELANS	CHEBBI Nora
ARANDON PASSINS	BERNET Raymond
ARANDON PASSINS	VEYRET Alain
BOUVESSE QUIRIEU	CHAMPIER Jean-Claude
BRANGUES	LOUVET Didier
CHAMAGNIEU	CADO Jean-Yves
CHARETTE	COURTEJAIRE Hervé
CHOZEAU	DESVIGNES Gilles
CORBELIN	GEHIN Frédéric
CORBELIN	VIAL René
COURTENAY	TOURNIER Marcel
CREMIEU	ASLANIAN Joseph
CREMIEU	DESMURS - COLLOMB Kristiane
CREMIEU	N'KAOUA Pascal
CREYS-MEPIEU	BONNARD Olivier
DIZIMIEU	COCHET Daniel
FRONTONAS	MERLE Annick
FRONTONAS	TOULEMONDE Thierry
HIERES-SUR-AMBY	CHOLLIER Patrick
LA BALME LES GROTTES	GABEURE Martine a donné pouvoir à M. SPITZNER
LE BOUCHAGE	POURTIER Annie
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CANET Patrick a donné pouvoir à M. GUICHERD
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CORTEY Gilles a donné pouvoir à Mme FAVIER
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	FAVIER Maria
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	GUICHERD Gérard
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MERGOUD Gilbert
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MICHOUD Daniel
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	SITRUK Nicole
LEYRIEU	BRENIER Jean-Yves
MONTALIEU-VERCIEU	DREVET Christiane
MONTALIEU-VERCIEU	GIROUD Christian
MONTALIEU-VERCIEU	SULTANA Gérard a donné pouvoir à Mme DREVET
MONTCARRA	EMERAUD David
MORAS	BOURGIER Bernard
MORESTEL	JARLAUD Bernard
MORESTEL	PERRIN Marie-Lise
MORESTEL	RIVAL Christian
MORESTEL	VIAL Frédéric

COMMUNES	TITULAIRES
OPTEVOZ	LANFREY Philippe
PANOSSAS	CHIAPPINI Marc (Absent excusé)
PARMILIEU	MARTIN Jean-Louis
PORCIEU-AMBLAGNIEU	PEJU Nathalie
SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	THOLLON Denis
SAINT-CHEF	CHAVANTON-DEBAUGE Edith
SAINT-CHEF	DURIEUX Frédéric
SAINT-CHEF	ROLLAND Noël
SAINT-HILAIRE DE BRENS	GUILLET Laurent
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	BLANC Aurélien
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BEKHIT Thierry
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BOUCHET Bernard
SAINT-SORLIN DE MORESTEL	ALLAGNAT Philippe
SAINT-VICTOR DE MORESTEL	LUZET Frédérique
SALAGNON	Madame DOMINI-FAURE suppléante de M. DURAND
SERMERIEU	BOLLEAU Alexandre
SICCIEU SAINT JULIEN DE CARIZIEU	LEMOINE Eric
SOLEYMIEU	GINON Yves (Absent excusé)
TIGNIEU JAMEYZIEU	FERNANDEZ Francette
TIGNIEU JAMEYZIEU	MAZABRARD Jean-Yves
TIGNIEU JAMEYZIEU	PAVIET SALOMON André
TIGNIEU JAMEYZIEU	POMMET Gilbert
TIGNIEU JAMEYZIEU	REYNAUD Philippe
TIGNIEU JAMEYZIEU	ROUX Elisabeth
TREPT	BERT Martine
VASSELIN	FEUILLET Marcel
VENERIEU	ODET Bernard
VERNAS	MORGUE Léon-Paul
VERTRIEU	SPITZNER Francis
VEYSSILIEU	MOLINA Adolphe a donné pouvoir à M. BONNARD
VEZERONCE-CURTIN	REVEYRAND Gérald
VEZERONCE-CURTIN	TEILLON Catherine
VIGNIEU	FERRARIS Patrick
VILLEMOIRIEU	HOTE Daniel

Monsieur le Président ouvre la séance et recense les conseillers communautaires présents en séance ou représentés à cet instant soit 63 sur 72.

Monsieur Aurélien Blanc est déclaré secrétaire de la séance.

En début de séance, Monsieur le Président rappelle la nécessité de bien vouloir :

- S'identifier avant de prendre la parole pour faciliter la prise de note,
- Signaler son départ de la séance, qu'il soit provisoire ou définitif, et donner éventuellement un pouvoir.

Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 31 janvier 2017

Madame Teillon fait savoir qu'il y a une erreur en page 18 du compte-rendu du Conseil du 31 janvier. C'est elle, et non Monsieur Thollon, qui a demandé des précisions sur les délais de consultation pour la mise à disposition d'autobus avec chauffeurs pour les ACM.

Monsieur le Président indique que cette inversion de propos sera corrigée dans le compte-rendu définitif.

Monsieur Bouchet demande à ce que sa remarque formulée en Conseil communautaire du 31 janvier, portant sur la non-transmission du dernier compte-rendu du Conseil communautaire de l'Isle Crémieu, soit retranscrite dans le compte-rendu de Conseil du 31/01. Il demande également que le dernier compte-rendu de l'Isle Crémieu soit transmis.

Monsieur le Président confirme que ces remarques seront ajoutées mais qu'il ne peut s'engager sur la production du compte-rendu de l'Isle Crémieu.

Après ces remarques et confirmation de prise en considération, le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2017 est mis au vote.

⇒ **Le compte rendu est approuvé par 68 voix pour**

I. PROCESSUS DE FUSION

Composition du Comité Travail de Fusion (C.T.F.)

Monsieur le Président rappelle les feuilles de route établies pour chaque Vice-président(e), présentées lors du conseil du 31 janvier dernier, et son souhait d'installer un Comité de Travail de Fusion.

Cette instance sera destinée à venir en appui au Président afin de mettre en place les orientations du plan de mandat.

Il avait été prévu de le constituer avec une partie des membres du C.T.F. qui avait travaillé sur le projet de fusion. Monsieur Gilbert Durand a décliné cette proposition.

Le C.T.F. sera composé de 5 membres : O. Bonnard – A. Molina – A. Blanc (pour représenter le territoire des Balmes Dauphinoises) – A. Merle – Ph. Reynaud, ces derniers s'étant eux-mêmes proposés.

Difficultés logistiques

Monsieur le Président évoque les difficultés rencontrées par les agents sur les sites de Saint Chef et de Villemoirieu notamment liées à l'insuffisance de débit Internet. En outre, sont également constatés des problèmes de communication entre les différents sites, d'organisation du travail, de coordination entre les services, engendrant de nombreux déplacements pour les équipes.

Monsieur Michoud est missionné pour faire un état des lieux d'ici début avril afin d'envisager des pistes d'amélioration.

II. DEVELOPPEMENT

Monsieur Giroud donne lecture du rapport.

1. Dispositif FISAC pour la signalétique de l'Isle Crémieu

Monsieur N'KAOUA arrive à 18 H 15.

Monsieur Giroud indique que la programmation des travaux de l'action 6 de la tranche 1 « Mise en place d'une signalétique et signalisation commune » devra être prévue cette année.

Il détaille le dispositif et annonce qu'un courrier va être adressé à chacune des 13 communes concernées d'ici la fin de la semaine pour les informer de la méthodologie à mettre en œuvre pour finaliser cette action. Il indique que tout devra être soldé avant octobre 2018.

Monsieur le Président précise qu'il serait souhaitable que l'intégralité des travaux soit réalisés sur 2017 et invite les communes à prévoir dès aujourd'hui les budgets nécessaires.

Monsieur Paviet-Salomon interroge sur la différence des montants de subvention entre les pages 3 et 5 du rapport de présentation.

Il est précisé à cet effet que la subvention de 46 246 € ne relève pas des travaux de signalétique, seule la subvention CDDRA de 81 985 € concerne la signalétique.

Monsieur Giroud précise que dans le cadre de cette opération, la CC avance auprès du prestataire retenu (Signaux Girod) les dépenses qui incombent aux 13 communes ; les communes remboursent par la suite la CC des Balcons du Dauphiné.

En ce qui concerne les entreprises, celles-ci devront directement contacter le prestataire pour demander leur(s) latte(s) et régler la dépense, le tout dans le respect des emplacements des panneaux définis.

Monsieur Paviet-Salomon demande à ce que les sommes des travaux à réaliser soient précisées aux communes sur le courrier à recevoir afin de connaître le montant à engager.

Monsieur le Président répond que les communes doivent se rapprocher de Madame Faustino (Pôle développement) pour obtenir les renseignements nécessaires.

Monsieur FERRARIS rejoint la séance à 18 H 30.

2. Convention de gestion des Offices de Tourisme à passer avec les communes

Monsieur Bolleau donne lecture du rapport et du projet de délibération.

Projet de délibération

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné a repris la compétence « Promotion du tourisme y compris la gestion des offices de tourisme » à compter du 1er janvier 2017.

Les conditions patrimoniales et financières du transfert n'ayant pas été arrêtées à ce jour, et la création du nouvel EPIC Office de tourisme étant prévue au 1er juin 2017, il convient de passer une convention entre la communauté de communes et les communes de Morestel, Montalieu-Vercieu, St-Chef, Les Avenières Veyrins-Thuellin et Crémieu au titre de la gestion et du financement des offices de tourisme du territoire pendant la période transitoire précédant la création de l'EPIC.

Cette convention, jointe en annexe, a pour objet de définir la nature de l'engagement et les modalités de financement entre la communauté de communes et les communes durant cette période.

La Communauté de communes s'engage ainsi à rembourser à ces communes les charges de fonctionnement relevant de l'exercice des missions communautaires des offices de tourisme.

Pour les charges partagées entre les missions communautaires et les missions demeurant du ressort des communes, le pourcentage définitif de répartition des dépenses entre les communes et la communauté sera celui issu des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT), qui rendra ses conclusions au plus tard le 30 septembre 2017.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'APPROUVER la signature de conventions entre la communauté de communes et les communes de Morestel, Montalieu-Vercieu, St-Chef, Les Avenières Veyrins-Thuellin et Crémieu au titre de la gestion et du financement des offices de tourisme du territoire pendant la période transitoire précédant la création de l'EPIC.

- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Il félicite Madame Pourtier et Monsieur Brenier pour le travail réalisé à ce jour et souligne la forte implication des agents.

Monsieur Rolland remercie Monsieur Bolleau pour cette attention mais fait remarquer qu'il n'a pas été cité malgré sa contribution.

Monsieur Bolleau s'en excuse.

Monsieur Bolleau explique les modalités financières proposées en précisant qu'il appartiendra à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de fixer la répartition des charges et leurs modalités de transfert.

Globalement le budget des 5 offices de tourisme et aujourd'hui évalué à 350 K€, sans compter les dépenses liées au SLDT et aux guides touristiques (environ 60 K€).

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

III. TRAVAUX D'AMENAGEMENT

1. Résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre du pôle tennistique et classement sans suite du lot n° 1 des marchés de travaux

Monsieur le Président indique que ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire du 14 mars 2017.

Il indique qu'un avenant avait été transmis aux Balmes Dauphinoises par le maître d'œuvre en novembre 2016 mais que ce dernier n'avait pas été contractualisé.

Il est donc nécessaire de procéder à cette régularisation avant de résilier le marché.

IV. AFFAIRES SOCIALES

1. Demande de subvention auprès du Département pour l'année 2017 pour le fonctionnement des R.A.M.

Madame Chebbi donne lecture du rapport et du projet de délibération.

Projet de délibération

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'au titre des compétences dites à la carte, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné assure la gestion de 5 relais d'assistants maternels, soit de façon directe, soit sous la forme d'une délégation de service public à l'association Léo Lagrange.

Pour chaque RAM, une subvention annuelle d'aide au fonctionnement peut être attribuée par le Département de l'Isère pour un montant de 3 048,98 € par relais.

A ce titre, il convient de solliciter auprès du Département l'attribution d'une subvention pour les 5 relais du territoire :

- RAM 1 et 2 de Crémieu ;
- RAM 3 et 4 de Tignieu-Jamezyieu ;
- RAM de Salagnon.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'APPROUVER la demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour un montant de 3 048,98 € pour l'année 2017 pour chacun des 5 RAM ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Madame Teillon demande pourquoi les RAM des autres territoires ne sont pas prises en considération.

Madame Chebbi précise qu'à ce jour les compétences sont exercées à la carte, et que le Pays des Couleurs ne dispose pas de la compétence petite enfance. C'est la raison pour laquelle elle n'est pas concernée.

Monsieur Cado demande pourquoi les RAM d'Optevoz et de Chamagnieu ne sont pas cités.

Madame Chebbi explique que ces structures ne sont certes pas nommément citées ; néanmoins elles figurent bien dans les relais mentionnés dans le projet de délibération.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

V. FINANCES

1. Voirie CCIC / CCBD

Voir support projeté.

Monsieur Gérard Guicherd, conseiller délégué aux finances, expose la méthode proposée pour définir les programmes voirie 2017 des Balmes Dauphinoises et de l'Isle Crémieu.

- Balmes Dauphinoises :
 - Le montant total des travaux de fonctionnement et d'investissement TTC réalisés entre 2014 et 2017 s'élève à 2 746 316.07 €.
 - Ce montant, une fois déduit les subventions attribuées, et ramené en HT, s'élève à 2 075 149.73 €.

Après avoir comparé ce montant, commune par commune, au montant de l'enveloppe voirie, il ressort d'importantes disparités entre communes au niveau de la consommation des crédits : Vénérieu est en surconsommation, coefficient de 8,11 et Montcarra est en sous-réalisation avec un coefficient de 1,40.

Au vu de ces constats, il est proposé d'appliquer la méthode suivante :

- Valider l'enveloppe 2017 restante pour les 4 communes en sous-réalisation 2017 (Montcarra – Saint Hilaire de Brens – Trept – Saint Chef) à hauteur de 359 K€.
- Intégrer la remise à l'équilibre à 2,4 M€ H.T. au solde du PPI des Balmes après déduction des 359 K€ (voir ci-dessus) et des crédits nécessaires au Très Haut Débit, PLH et CFEL estimés à 500 K€ sous réserve des résultats de la prospective.

Il convient en effet de connaître les résultats de la prospective pour savoir si les ressources des Balmes sont en mesure de financer les travaux :

- soit sous forme de réalisation des travaux en 2017,
- soit sous forme de dotation de solidarité exceptionnelle,
- soit enfin sous forme de fonds de concours.

Madame Perrin demande à connaître la part de fonctionnement et la part d'investissement sur les dépenses 2014-2016.

Il est répondu que ce montant sera communiqué ultérieurement.

Madame Teillon demande si ces résultats signifient qu'aucun travaux ne seront réalisés en 2017 sur les Balmes Dauphinoises ; ce à quoi il est répondu qu'il est difficile de se prononcer compte tenu des difficultés à collecter tous les engagements 2016 des Balmes Dauphinoises.

Monsieur Odet, Maire de Vénérieu, précise que sa commune avait engagé d'importants travaux lors de la prise de compétence voirie par la CCBD. Aussi avait-il bien en tête que plus aucun travaux ne seraient réalisés sur sa commune dans les années à venir.

Monsieur Brenier demande si la CC des Balcons du Dauphiné a les moyens de payer 2,4 M€ de remise à l'équilibre.

Monsieur le Président répond que chaque CC avait son PPI. Celui des Balmes comprenait essentiellement des travaux de voirie à la différence des 2 autres CC. La méthode proposée vise à se servir des masses budgétaires du PPI pour financer cette somme, sous réserve des résultats des prospectives.

Monsieur Brenier demande pourquoi le mode opératoire proposé va jusqu'en 2020 alors qu'on va restituer la compétence voirie en 2018.

Monsieur le Président répond que l'échéance 2020 correspond au terme du PPI.

Monsieur Thollon s'interroge pour les autres travaux du PPI qui ne relèvent pas de la voirie, ce à quoi il est répondu que le PPI des Balmes concerne essentiellement la voirie.

Monsieur Thollon ne comprend pas la démarche proposée compte-tenu du fait que les engagements de la charte n'ont pas été respectés.

Monsieur Mergoud conclut de cette méthode que l'idée est de niveler par le haut sur la base de la commune qui a le plus dépensé et que c'est la CC des Balcons du Dauphiné qui va payer.

Monsieur Guicherd attend de connaître avec précision la Capacité d'Autofinancement des Balmes.

Monsieur le Président précise que si la CAF est insuffisante, on réduira le volume des crédits.

Monsieur Allagnat n'est pas étonné de cette situation et des écarts entre communes qui s'expliquent par le fait que nous sommes mi-mandat et que certaines communes ont déjà réalisé l'ensemble de leur programme voirie, là où d'autres n'ont encore rien, ou peu, engagé de crédits.

A la question de J.Y. Brenier, portant sur la mise en place de cette méthode jusqu'en 2020 alors que la compétence est restituée en 2018, il est répondu par G. Guicherd que cela sera possible par le biais des fonds de concours ou de la dotation de solidarité.

Madame Chavanton-Debauge demande quand les chiffres précis seront communiqués, ce à quoi Monsieur Guicherd répond : « lorsque la CC sera en possession de tous les engagements ».

A ce titre, Monsieur le Président précise que le travail de collecte des données est difficile.

Il tient néanmoins à assurer son engagement à faire preuve de prudence en terme de travaux. « Une chose est sûre » précise-t-il, « nous ne dépenserons pas l'argent que nous n'avons pas ».

Monsieur Rolland fait savoir que la CC des Balmes Dauphinoises était engagée aux côtés de la commune de Saint Chef pour l'opération d'aménagement du quartier des Mômes. Aujourd'hui, la commune a réalisé la consultation pour les travaux et l'ouverture des plis est faite.

Monsieur Rolland profite de cette réunion pour faire savoir que sa commune attend rapidement un positionnement de la CC des Balcons du Dauphiné.

Monsieur le Président répond qu'avant de se prononcer sur le quartier des Môles, il faut trouver une solution pour traiter les travaux de voiries des Balmes. Aucune commune plus qu'une autre n'est visée.

- Isle Crémieu :

Les chiffres des travaux de fonctionnement et d'investissement TTC de l'Isle Crémieu sur la période 2013-2016 permettent de voir que l'Attribution de Compensation voirie couvrirait quasiment l'ensemble des travaux.

Cela démontre que les travaux de fonctionnement de la voirie n'étaient pas financés sur les fonds propres de la CCIC mais bien à l'aide du transfert de charges.

Au vu de ce constat, il est envisagé d'appliquer si possible la même méthode que celle proposée pour les Balmes, en validant une enveloppe voirie 2017 de 600 K€ et en calculant le coût de la remise à l'équilibre des enveloppes sur la période 2011-2016.

A l'issue des débats, le Président invite les maires et les adjoints de la voirie à assister à une réunion à Morestel le 6 mars à 17 heures pour débattre de ce point.

Les élus de l'Isle Crémieu sont quant à eux invités le même jour à 18 heures.

2. Composition Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur Gérard Guicherd donne lecture du rapport et du projet de délibération

Projet de délibération

Monsieur le Président rappelle que dans chaque établissement de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, il est institué une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), en lieu et place des commissions communales. Elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation, par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Cette commission déjà instituée depuis 2014 dans chaque intercommunalité doit être recomposée du fait de la fusion des 3 communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2017, et ce, dans les 2 mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- *de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre territorial de l'EPCI),*
- *de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre territorial de l'EPCI).*

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes suivant l'article 1650 et 1650A du Code général des impôts :

- *être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat-membre de l'Union européenne,*
- *avoir au moins 25 ans,*
- *jouir de leurs droits civils,*
- *être familiarisées avec les circonstances locales,*
- *posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,*
- *être inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres.*

Au regard de l'alinéa 2, §2 de l'article 1650 du CGI, la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires, dont 1 commissaire hors du périmètre territorial de l'EPCI ;*
- 10 commissaires suppléants, dont 1 suppléant hors du périmètre territorial de l'EPCI.*

Il est rappelé que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est présidée par le président de la communauté de communes ou un vice-président délégué.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Monsieur le Président propose les commissaires suivants : voir annexes 1 et 2 jointes.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- de DESIGNER les 20 commissaires titulaires et des 20 commissaires suppléants figurant sur les listes jointes en annexe,*
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.*

**ANNEXE 1 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ANNEE 2017
EPCI : LES BALCONS DU DAUPHINE – COMMISSAIRES TITULAIRES**

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	ADRESSE
1	CHABERT	André	11/08/1948	retraité	113 chemin de la dame des bois 38 510 Vézeronce-Curtin
2	VIAL	René	17/02/1952	chef d'entreprise	225 impasse Jacquard 38630 CORBELIN
3	GIPPET	Gilbert	21/11/1964	boucher	328 rue de la plaine du Roux 38510 St Victor de Morestel
4	MAYOT	Stéphane	17/03/1963	chauffeur PL	450 Route du Rolland 38390 BOUVESSE-QUIRIEU
5	MAZZARO	Joel	26/10/1962	fonctionnaire de police	22 route du Petit Meyzieu 38460 Veyssillieu
6	LEVY	Henry	31/07/1947	retraité	20 avenue des sables 38460 St Romain de jalonas
7	SALAGNON	Patricia	17/06/1958	assistante de gestion	19 rue du Four Banal 38460 CREMIEU
8	CHOLAT	François	22/04/1937	retraité	263 rue Ravier, 38510 MORESTEL
9	VINCENT	Joël	01/01/1955	agriculteur	651 route des Bords du Rhône 38390 VERTRIEU
10	TEILLON	Eugène	30/01/1943	retraité	54 impasse des Carrières, 38460 Saint Hilaire de Brens
11	FEUILLET	Marcel	20/12/1947	retraité	234, rue des Garnier, 38890 VASSELIN
12	FAY- CHATELARD	Solange	10/04/1957	sans profession	282, rue du Stade 38080 ST-MARCEL-BEL-ACCUEIL
13	DA COSTA	Marie Isabelle	11/09/1970	secrétaire de mairie	1 route du stade 38460 VILLEMORIEU
14	MORNEY	Roger	05/03/1942	retraité	103 chemin du peintre 38630 LES AVENIERES VEYRINS- THUELINS
15	SBAFFE	Jean-Louis	31/05/1957	enseignant	48 boulevard de Verna 38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU
16	PIDRON	Brigitte	27/04/1957	retraitee	11 chemin de Pré Narbet 38390 Montalieu-Vercieu
17	VAL	Louis	30/08/1947	retraité	221 route de chamont 38890 ST CHEF
18	TOURNIER	Marcel	03/09/1951	retraité	45 chemin de fontaine besson, chanizieu 38510 COURTENAY
19	BUTET	Christian	03/12/1967	assureur	253 rue clément Gondrand 38490 AOSTE
20	BIBARD	Anaël	04/09/1981	Responsable développement et marketing	952 route de Flassieu 69970 CHAPONNAY

**ANNEXE 2 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ANNEE 2017
EPCI : LES BALCONS DU DAUPHINE – COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	ADRESSE
1	MOIROUD	Laurent	24/02/1967	commerçant	175 rue de la Croix-rousse 38510 St Victor de Morestel
2	HAUSBERG	Guy	19/09/1938	retraité	735 Montée de Quirieu Hameau de Quirieu 38390 BOUVESSE-QUIRIEU
3	MOLINA	Adolphe	09/09/1949	retraité	705 route du hameau le Colly 38460 Veyssilieu
4	TIRANNO	Gina	28/03/1960	employée de bureau	3 Bis route de barens 38460 St Romain de jalonas
5	GASC	Denis	02/11/1966	Administrateur de biens	Place de la Chaîte 38460 CREMIEU
6	FAROUD	Daniel	03/10/1964	Commerçant	254 grande rue, 38510 MORESTEL
7	GROS	Bernard	29/06/1969	artisan	110 route des Bords du Rhône 38390 VERTRIEU
8	POULAIN	Michel	05/02/1956	retraité	1071 route du Merlet 38460 Saint Hilaire de Brens
9	MARIN	Béatrice	28/06/1970	secrétaire	313, rue Pachot d'Arzac 38460 OPTEVOZ
10	MARTIN	André	30/03/1944	retraité	179 chemin des sables 38510 SERMERIEU
11	MEUNIER	Michel	22/11/1950	retraité	49 rue de Bordenoud, 38890 VASSELIN
12	DONIN	Gisèle	20/02/1956	comptable retraitee	460, chemin de Moréan 38080 ST-MARCEL-BEL-ACCUEIL
13	COSSIAUX	Patrick	02/02/1953	retraité	5 chemin de paradis 38460 VILLEMORIEU
14	DESCHAMPS	René	21/08/1949	retraité	28, Montée du Bournay 38360 LES AVENIERES VEYRINS- THUELLIN
15	GRIS	Nicolas	05/12/1978	technicien	40 rue Messidor 38360 TIGNIEU-JAMEYZIEU
16	MANOUVRIER	Maria	26/10/1960	secrétaire administrative	121 route du vivier, lancin 38510 COURTENAY
17	LUTTRIN	Jean-Claude	29/11/1956	retraité	27, route de Lyon 38390 Montalieu-Vercieu
18	BRECHET	Alix	24/03/1947	retraité	1286 chemin du rivier 38890 ST CHEF
19	BERTHELET	Alain Jean	04/09/1956	Gérant de société	259 route de Lagnieu 01150 LAGNIEU
20	GONIN	Gabriel	12/08/1959	Electricien	451 route de Clos Janin 38110 ST VICTOR DE CESSIEU

Monsieur Guicherd explicite les modalités de désignation des membres de la commission intercommunale. Il précise qu'elle se substitue aux commissions communales et que sa mission est à l'identique de ce qui se pratique dans les communes.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'ajouter aux deux listes présentées 4 personnes supplémentaires, à savoir 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants.

Il propose les candidatures de Monsieur Christian Butet (assureur) et de Monsieur Anaël Bibard (Responsable développement et marketing), en tant que titulaires, et celles de Monsieur Alain Jean Berthelet (Gérant de société) et de Monsieur Gabriel Gonin (Electricien), en tant que suppléants.

Monsieur Gehin demande si une commission des finances est prévue prochainement.

Monsieur Guicherd répond par l'affirmative.

Monsieur Laurent Guillet demande si la liste est définitive et propose d'inverser les noms des commissaires titulaires et suppléants sur la commune de Saint Hilaire de Brens, à savoir Monsieur Teillon, comme titulaire, et Monsieur Poulain, comme suppléant.

⇒ **Le projet de délibération est adopté par 69 voix pour et 1 contre**

3. Ouverture de crédits Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises

Monsieur Gérard Guicherd donne lecture du rapport et du projet de délibération

Projet de délibération

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du Conseil communautaire les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans le cas « où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. »

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation doivent être inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation proposée porte sur les engagements relevant des travaux de voirie des Balmes Dauphinoises pour lesquels il a été constaté un besoin de crédits à inscrire de 293 000 €.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'APPROUVER l'ouverture de crédits d'investissement préalablement au vote du budget principal 2017, selon les montants indiqués dans l'annexe de la présente délibération,

- de PRECISER que ces crédits devront être inscrits au BP 2017,

- de CHARGER Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Annexe à la délibération

Budget principal 2017 Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
<i>Article /Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Libellé</i>	<i>Montant</i>
2315 – Opération 151 Subvention d'équipement versée pour travaux de voirie	293 000 €		
Montant total Dépenses	293 000 €	Montant total recettes	0,00 €

A l'occasion de cette lecture il est précisé que cette ouverture de crédits porte sur des travaux de voirie pour 293 000 € et non pour le financement du PLH comme prévu initialement.

Monsieur le Président remercie les équipes pour le travail réalisé jusqu'à ce jour permettant l'obtention de données précises.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

VI. ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation des représentants des Balcons du Dauphiné au SICTOM de la région de Morestel

Monsieur Gehin quitte la salle pour la présentation des points 1 et 2 « Administration générale » de l'ordre du jour.

Monsieur le Président donne lecture du rapport et du projet de délibération.

Projet de délibération

Le Conseil communautaire,

- Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les dispositions des articles L.5211-1 et L.5211-7 relatives à l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

- Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10-00810 en date du 10 novembre 2016 portant statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné conformément à l'article L.5211-5-1 du C.G.C.T. ;

- Vu les statuts du Sictom de la Région de Morestel de la Région de Morestel qui prévoient que « le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communautés de communes associées [...]. Chaque communauté de communes désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus, par commune adhérente et un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de son conseil communautaire », soit 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants pour les territoires du Pays des Couleurs et des Balnes Dauphinoises,

- Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque EPCI membres du Sictom de la région de Morestel de désigner ses représentants ;

- Considérant, qu'au vu statuts du Sictom de la région de Morestel, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné doit désigner 27 conseillers titulaires et 27 conseillers suppléants.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- De DESIGNER les représentants figurant sur la liste jointe pour siéger au SICTOM de la région de Morestel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

ANNEXE

REPRESENTANTS DES BALCONS DU DAUPHINE AU SICTOM

27 conseillers titulaires			27 conseillers suppléants	
1	VEYRET Alain	Arandon Passins	SANDRIN Marinette	Arandon Passins
2	GONZALEZ Frédéric	Bouvesse-Quirieu	MAYOT Stéphane	Bouvesse-Quirieu
3	GRANGER Sylvain	Brangues	FAVRE Aurélie	Brangues
4	CLEYET Laurent	Charette	DAVID Philippe	Charette
5	MANON François	Corbelin	LAGACHE Michel	Corbelin
6	FLAMAND Michel	Courtenay	DUBOST Bernard	Courtenay
7	FILLOT Philippe	Creys-Mépieu	VACHER Pierre	Creys-Mépieu
8	BARRET Odile	Le Bouchage	PERONNET Marcel	Le Bouchage
9	FAVIER Maria	Les AvenièresVeyrins-Thuellin	STOCARD Benoit	Les AvenièresVeyrins-Thuellins
10	GUICHERD Gérard	Les AvenièresVeyrins-Thuellin	VIAL René	Corbelin
11	BRICNET Alain	Montalieu	LEPOT Alain	Montalieu
12	EMERAUD David	Montcarra	VILLARD Stéphane	Montcarra
13	VIAL Frédéric	Morestel	GUILLEM Thierry	Morestel
14	VEROT Pascal	Parmilieu	LASSONERIE Maurice	Parmilieu
15	PUSSIER David	Porcieu	MONTIGNY Pascal	Porcieu
16	OGER Jean-Marie	Saint Marcel Bel Accueil	GEORGERY Brigitte	Saint Marcel Bel Accueil
17	ALLAGNAT Henri-Denis	Saint Chef	DURIEUX Frédéric	Saint Chef
18	GUILLET Laurent	Saint Hilaire de Brens	YVRARD Régis	Saint Hilaire de Brens
19	MASSOT PELLET Marie Ange	Saint Sorlin de Morestel	CATTEZ Benoit	Saint Sorlin de Morestel
20	GIPPET Gilbert	Saint Victor de Morestel	LUZET Frédérique	Saint Victor de Morestel
21	MARTIN André	Salagnon	BARRIOZ Michel	Salagnon
22	YNNA René	Sermérieu	MARTIN André	Sermérieu

<i>27 conseillers titulaires</i>			<i>27 conseillers suppléants</i>	
23	GUICHERD Bernard	Trept	BERT Martine	Trept
24	ROUX Jean-Yves	Vasselin	FEUILLET Marcel	Vasselin
25	ODET Bernard	Vénérieu	FRANZOI Christian	Vénérieu
26	BELANTAN Maurice	Vézeronce-Curtin	CHABOUD Gérard	Vézeronce-Curtin
27	FERRARIS Patrick	Vignieu	FERRAND Christian	Vignieu

A la question de Madame Teillon portant sur le respect de l'ordre, et notamment si les suppléants sont attachés aux titulaires, il est répondu par la négative.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

2. Désignation des représentants des Balcons du Dauphiné au Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND)

Monsieur le Président donne lecture du rapport et du projet de délibération.

Projet de délibération

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les dispositions des articles L.5211-1 et L.5211-7 relatives à l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

- Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10-00810 en date du 10 novembre 2016 portant statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné conformément à l'article L.5211-5-1 du C.G.C.T. ;

- Vu les statuts du Syndicat Mixte Nord Dauphiné qui prévoient que « le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les collectivités membres en application des articles L 5711-1 Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque collectivité membre est représentée par :

- un nombre de délégué titulaire et délégué suppléant égal au nombre de communes composant la collectivité membre du syndicat.

- un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 5 000 habitants de la collectivité adhérente en sachant que la première tranche est considérée commencée à 5 001 habitants ».

- Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque EPCI membres du SMND de désigner ses représentants

- Considérant, qu'au vu statuts du SMND, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné doit désigner 26 conseillers titulaires et 21 conseillers suppléants.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- De DESIGNER les représentants figurant sur la liste jointe pour siéger au SMND de la région de Morestel,*
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette désignation.*

ANNEXE
REPRESENTANTS DES BALCONS DU DAUPHINE AU SMND

	26 conseillers titulaires		21 conseillers suppléants	
1	GAUTHIER Marcel	Annoisin-Chatelans	DUFOUR Monique	Annoisin-Chatelans
2	CADO Jean-Yves	Chamagnieu	BAUDELET Jean-Marc	Chamagnieu
3	BOUVIER PATRON Denis	Chozeau	BERTRAND Patrick	Chozeau
4	DESMURS-COLLOMB Kristiane	Crémieu	DEMARS Didier	Crémieu
5	SALERNO Sabine	Crémieu		
6	MONTGINOUX Fabienne	Dizimieu	BOCHET Christine	Dizimieu
7	FERRAND Gérard	Frontonas	PIROIRD Georges	Frontonas
8	LAJOIE Michel	Hières sur Amby	CHOLLIER Patrick	Hières sur Amby
9	RUIZ Gérard	La Balme les Grottes	TAVERNESE ROCHE Stéphanie	La Balme les Grottes
10	SPERANDIO David	Leyrieu	BRINIARSKY Christophe	Leyrieu
11	BOURGIER Bernard	Moras	BERNARD Marie Pierre	Moras
12	GUERPILLON Jacques	Optevoz	RIGAUDIER Stéphane	Optevoz
13	CHIAPPINI Marc	Panossas	LAVERGNE Thierry	Panossas
14	ROSTAING Frédéric	Saint Baudille de la Tour	THOLLON Denis	Saint Baudille de la Tour
15	LEVY Henry	Saint Romain de Jalionas	RIGOLLET Régis	Saint Romain de Jalionas
16	BOUCHET Bernard	Saint Romain de Jalionas		
17	CHATELIN Christophe	Siccieu Saint Jullien Carizieu	BRUN Olivier	Siccieu Saint Jullien Carizieu
18	BRUNET Jean	Soleymieu	COINTAT Yann	Soleymieu
19	DURAND Stéphane	Tignieu-Jameyzieu	IMBERDISSE Max	Tignieu-Jameyzieu
20	POMMET Gilbert	Tignieu-Jameyzieu		
21	MORGUE Léon-Paul	Vernas	SAGE Gilles	Vernas
22	RIGAUD Michel	Vertrieu	BOUCHOU Christiane	Vertrieu
23	SPITZNER Francis	Vertrieu		
24	MARC Bernard	Veyssillieu	AMEZIANE Karim	Veyssillieu
25	MOLINA Adolphe	Veyssillieu		
26	COSSIAUX Patrick	Villemoirieu	BRACCO Jacques	Villemoirieu

Monsieur le Président précise qu'une réunion des représentants des Balcons du Dauphiné désignés ce soir pour le SMND et le SICTOM aura lieu le 15 février à Morestel à 18 H 30.

Il souligne la nécessité de créer un lien entre ces 2 syndicats mais aussi le besoin pour la Communauté de communes de peser sur ces instances afin de se faire entendre, et insiste sur le fait que le rôle des délégués est de faire remonter les informations.

Monsieur Lemoine demande si Messieurs Chatelin et Brun ont été prévenus, et souhaite également que les communes soient informées des réunions.

Monsieur le Président souhaite que cette demande soit transmise au SMND pour que les maires soient informés par mail.

Monsieur Lanfrey évoque une pratique ancestrale et précise que les syndicats transmettent bien des copies en mairie.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

3. Désignation des représentants des Balcons du Dauphiné au Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD)

Monsieur Gehin rejoint la séance.

Monsieur le Président donne lecture du rapport et du projet de délibération.

Projet de délibération

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les dispositions des articles L.5211-1 et L.5211-7 relatives à l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

- Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10-00810 en date du 10 novembre 2016 portant statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné conformément à l'article L.5211-5-1 du C.G.C.T. ;

- Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné SYMBORD prévoient que « le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communautés de communes associées [...]. Chaque communauté de communes désigne 1 délégué titulaire par tranche de 2 000 habitants + bonification de 1 délégué par structure intercommunale et 1 délégué suppléant par tranche de 2 500 habitants.

- Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque EPCI membres du SYMBORD de désigner ses représentants ;

- Considérant, qu'au vu des statuts du SYMBORD, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné doit désigner 40 conseillers titulaires et 29 conseillers suppléants.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- De DESIGNER les représentants figurant sur la liste jointe pour siéger au SYMBORD,*
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette désignation.*

ANNEXE
REPRESENTANTS DES BALCONS DU DAUPHINE AU SYMBORD

	<i>40 conseillers titulaires</i>		<i>29 conseillers suppléants</i>	
1	PRAL Pierre Marie	Annoisin-Chatelans		
2	PACAUD Patrice	Arandon-Passins	MAILLIER Alain	Arandon-Passins
3	CHAMPIER Jean Claude	Bouvesse-Quirieu	BERNOLIN Marie Yvonne	Bouvesse-Quirieu
4	LOUVET Didier	Brangues	CADO Jean-Yves	Chamagnieu
5	COURTEJAIRE Hervé	Charette	NOYER Christian	Charette
6	VIAL René	Corbelin	GEHIN Frédéric	Corbelin
7	TOURNIER Marcel	Courtenay	MANOUVRIER Maria	Courtenay
8	N'KAOUA Pascal	Crémieu	BAYART Alain	Crémieu
9	BONNARD Olivier	Creys-Meypieu	DAINA Louis	Dizimieu
10	TOULEMONDE Thierry	Frontonas	MERLE Annick	Frontonas
11	CHOLLIER Patrick	Hières sur Amby		
12	BERTHELOT Jean-Pierre	La Balme les Grottes	GABEURE Martine	La Balme les Grottes
13	MICHOUD Daniel	Les AvenièresVeyrin-Thuellins	POURTIER Annie	Le Bouchage
14	BRENIER Jean Yves	Leyrieu		
15	GIROUD Christian	Montalieu-Vercieu	LEPOT Alain	Montalieu-Vercieu
16	EMERAUD David	Montcarra		
17	BOURGIER Bernard	Moras		
18	PERRIN Marie-Lise	Morestel	MADULI Wilfried	Morestel
19	LANFREY Philippe	Optevoz	GUERPILLON Jacques	Optevoz
20	MARTIN Jean-Louis	Parmilieu	MICHUT Louis	Panossas
21	GEORGES Olivier	Porcieu Amblagnieu	PEJU Nathalie	Porcieu Amblagnieu
22	THOLLON Denis	Saint Baudille de la Tour	ROSTAING Frédéric	Saint Baudille de la Tour

	40 conseillers titulaires		29 conseillers suppléants	
23	ROLLAND Noël	Saint Chef	CHAVANTON-DEBAUGE Edith	Saint Chef
24	CARRIER SALVADOR REDON Bernard	Saint Hilaire de Brens	POULAIN Hélène	Saint Hilaire de Brens
25	BLANC Aurélien	Saint Marcel Bel Accueil	BALLY Louis	Saint Marcel Bel Accueil
26	DESCAMPS Gilles	Saint Romain de Jalionas	BOUCHET Bernard	Saint Romain de Jalionas
27	LUZET Frédérique	Saint Victor de Morestel	ALLAGNAT Philippe	Saint Sorlin de Morestel
28	BARRET Daniel	Salagnon		
29	BOLLEAU Alexandre	Sermérieu	CARRAS Christophe	Sermérieu
30	LEMOINE Eric	Siccieu Saint Julien Carizieu		
31	HECHT Christian	Soleymieu	GINON Yves	Soleymieu
32	POMMET Gilbert	Tignieu-Jameyzieu	MAZABRARD Jean-Yves	Tignieu-Jameyzieu
33	GUICHERD Bernard	Trept		
34	FEUILLET Marcel	Vasselin	MEUNIER Michel	Vasselin
35	ODET Bernard	Venerieu		
36	SPITZNER Francis	Vertrieu	MOREL Fernand	Vertrieu
37	MOLINA Adolphe	Veyssilieu		
38	CHABERT André	Vézeronce-Curtin	VUAILLAT Aimé	Vézeronce-Curtin
39	FERRARIS Patrick	Vignieu		
40	HOTE Daniel	Villemoirieu	DA COSTA Isabel	Villemoirieu

Monsieur le Président informe de la tenue d'une réunion dès demain à 17 h 30 à Morestel pour les représentants du Balcons du Dauphiné élus ce soir, en vue de définir les façons de travailler avec le Symbord.

Il indique également qu'une réunion du Comité syndical aura lieu le 23 février à 18 h 00 à la MHRD.

Monsieur Gehin souhaiterait que les suppléants soient informés des dates de réunions et être destinataires (en copie) des convocations et compte-rendus.

Monsieur le Président rappelle la nécessité de créer des binômes au sein des communes pour faire remonter les informations.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

4. Désignation des représentants des Balcons du Dauphiné au Syndicat d'Aménagement pour les Gens du Voyage (SAGAV)

Monsieur le Président donne lecture du rapport et du projet de délibération.

Projet de délibération

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les dispositions des articles L.5211-1 et L.5211-7 relatives à l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

- Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-10-00810 en date du 10 novembre 2016 portant statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné conformément à l'article L.5211-5-1 du C.G.C.T. ;

- Vu les statuts du Syndicat d'Aménagement et de Gestion pour les Gens du Voyages (SAGAV) ;

- Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque EPCI membres du SAGAV de désigner ses représentants ;

- Considérant, qu'au vu statuts du SAGAV, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné doit désigner 2 conseillers titulaires.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- De DESIGNER les représentants cités ci-dessous pour siéger au SAGAV,

	<i>2 conseillers titulaires</i>
<i>1</i>	<i>Patrick FERRARIS</i>
<i>2</i>	<i>André PAVIET-SALOMON</i>

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

Monsieur Toutlemonde invite à réfléchir sur le nombre de délégués dans les syndicats.

Monsieur le Président va dans ce sens et pense qu'il est nécessaire à cet effet que l'intercommunalité soit présente au sein des différents syndicats, dans un double objectif :

- faire réviser les statuts de chaque syndicat
- revoir le nombre de délégués

Il faut se fixer l'objectif que ces problématiques soient traitées d'ici la fin du mandat.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

5. Adhésion au COS38 et au CNAS

Monsieur Daniel MICHOUUD donne lecture du rapport et du projet de délibération.

Projet de délibération

Dans le cadre des prestations sociales dont bénéficient les agents, Monsieur le président informe les membres du conseil communautaire des adhésions :

- *de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu au Comité National d'Action Sociale (CNAS),*
- *des Communautés de Communes des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère (COS38).*

Il rappelle :

- l'article 70 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

- l'article 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et régionaux.

- l'article 25 de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Le CNAS et le COS sont 2 associations loi 1901 à but non lucratif ; la première est nationale et la seconde, départementale.

Le large éventail de prestations que proposent ces 2 structures permet d'améliorer les conditions de vie des agents : prestations à caractère social mais aussi culturel, touristique et de loisirs.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'ADHERER au CNAS pour les prestations à verser aux agents de l'Isle Crémieu et d'adhérer au COS38 pour les prestations à verser aux agents du Pays des Couleurs et des Balmes Dauphinoises,

- de VERSER au CNAS une cotisation annuelle calculée comme suit :

nombre de bénéficiaires actifs et retraités x cotisation par bénéficiaire actif et retraité soit pour 2017 un montant total de 14 639.03 € se décomposant comme suit :

- 201.45 €/agent actif x 72 agents
- et 134.63 €/agent retraité pour 1 agent retraité

L'intégralité des agents est concernée dès lors qu'ils appartiennent à la structure depuis plus de 6 mois.

- de VERSER au COS38 une cotisation égale à 0.90% du traitement de base des agents adhérents. Les agents sont libres ou non d'adhérer (cotisation fixée à 0.10% du traitement de base).

- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur Michoud précise que des modifications ont été apportées sur le projet de délibération du rapport de présentation, liées au nombre d'agents à prendre en considération qui est de 72 agents et non de 70.

Ceci porte le montant total de la cotisation annuelle à 14 639.03 € au lieu de 14 663.13 €, et à 201.45 €/agent actif au lieu de 207.55 €.

⇒ **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

Monsieur Reynaud quitte la séance à 19 h 58.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Présentation du projet de contrat Ambition Région pour le territoire des Balcons du Dauphiné

Le projet de délibération sera présenté en Conseil le 14 mars prochain.

2. Projet de délocalisation de la M.F.R. de Vignieu

Monsieur le Président fait part du projet de délocalisation de la MFR de Vignieu sur Morestel. Le propriétaire du Château de Chapeau Cornu souhaite acquérir les locaux occupés par la MFR car ils constituent un enjeu économique important pour le développement de l'offre d'hébergement.

Un Comité de pilotage va être constitué, au sein duquel Messieurs Aslanian et Spitzner représenteront la CC des Balcons du Dauphiné.

Monsieur Paviet-Salomon informe avoir rencontré un ancien responsable de la MFR. Celui-ci indiquait qu'il allait s'opposer à cette vente à un privé en raison du nombre de subventions publiques attribuées à cette structure.

3. Réunion pour l'entretien de la Via-Rhône le 23 février 2017 à 8 heures avec les communes concernées par la boucle sur le territoire du Pays des Couleurs.

4. Monsieur Champier informe de la réunion d'information assainissement le 28 mars 2017 à 18 H 00 à la MHRD : les invitations seront envoyées prochainement.

5. Conférences des Maires

- 20 mars à Parmilieu à 18 H 00
- 3 juillet à Saint Hilaire de Brens
- 3^{ième} trimestre à Saint Romain de Jalionas : date à préciser

6. Information de Monsieur Paviet-Salomon sur l'accord donné aux gens du cirque pour l'occupation du parc d'activités de Buisson Rond à Villemoirieu du 13 février au 6 mars (Dédommagement prévu auprès des services de la mairie pour les consommations d'eau et d'électricité).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 H 20